



Paris le 25 mars 2021

Monsieur le Ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance,

Monsieur le Ministre,

Lors de votre rencontre avec les organisations syndicales ministérielles, vous n'avez pas tari d'éloges sur l'implication, le travail et la réactivité des agent.e. des MEFR. Vous avez par ailleurs insisté sur le fait que l'effort fourni par ces agent.e.s devait se poursuivre pour la mise en œuvre du plan de relance.

Solidaires Finances a attiré votre attention sur les conditions actuelles des agent.e.s et les difficultés rencontrées par la poursuite des restructurations en cours et la mise en œuvre des dispositions de la loi de transformation de la fonction publique. Pour illustrer ces propos, nous vous soumettons une partie des difficultés rencontrées par l'ensemble des agent.e.s de la Direction Générale des Entreprises, en première ligne notamment depuis le début du confinement.

Depuis plus de deux ans, les agent.e.s de la DGE sont en effet confrontés à une restructuration totale de leurs services et missions, dans le prolongement de votre décision, en août 2018, de transférer ou d'abandonner 75 % des missions des pôles 3E des DIRECCTE d'aides et d'accompagnement aux entreprises notamment celles en difficultés.

Le dernier avatar de cette restructuration concerne plus de 2600 agent.e.s des services déconcentrés. Les organisations syndicales ont récemment été informées du transfert de la gestion des corps techniques « industrie » au secrétariat général des MEFR. Dans le même temps, la DGE semble tentée par la remise en cause de la convention tripartite de mise à disposition de 80 collègues, post réseau des DRIRE, affectés de manière gratuite et pérenne dans de nombreux et différents services d'accueils. Qu'ont à gagner les agent.e.s de ces nouveaux changements alors que leurs missions de techniciens supérieurs et d'ingénieurs de l'industrie et des mines sont déjà « explosées » sur plusieurs ministères ? En quoi ces modifications vont leur permettre d'obtenir ce qu'ils et elles demandent depuis de nombreuses années : une gestion centralisée en capacité de piloter, d'animer et de suivre leurs parcours professionnels et leurs carrières auprès de tant d'employeurs différents ? Ce projet devrait être soumis aux votes des représentant.e.s du personnel début avril. Où est l'urgence de procéder à cette nouvelle déstructuration sans prendre le temps d'en peser les potentiels avantages et les inconvénients ? De consulter les agent.e.s concerné.e.s ?

... /...

... / ...

Par ailleurs, le passage en mode projet tel que souhaité par votre administration est très loin de porter les fruits escomptés. Comme Solidaires Finances l'avait craint, le fonctionnement en mode projet provoque un fort turn-over et de nombreux départs. La mise en œuvre des lignes directrices de gestion adoptées récemment à la DGE s'apparente surtout à une mobilité forcée. Cette situation est défavorable à l'attractivité des candidatures sur de nombreux postes vacants pourtant nécessaires au bon fonctionnement de cette direction. Ceci expliquant certainement le nombre important de contractuel.le.s qui a quasiment doublé en à peine deux ans (15 % fin 2018 à 27 % fin 2020). À ce rythme-là, les titulaires seront marginalisés au sein de la DGE d'ici un ou deux ans !

Le changement d'organisation et de fonctionnement de la DGE étaient censés être exemplaire, au sens propre du terme. Nous ne vous cachons pas notre inquiétude et notre colère devant cette gabegie qui dure maintenant depuis deux ans et qui se fait au détriment des agent.e.s, dont vous avez pourtant vanté les mérites, de la perte de sens et de leurs conditions de travail.

Solidaires Finances souhaite également vous alerter sur l'absence de suivi et de surveillance médicale spéciale des collègues précédemment en charge des missions de contrôles techniques des véhicules poids lourds. Ils ont été exposés aux fibres d'amiante et aux particules fines de fumée d'échappement, à une absence de traçabilité des expositions aux CMR et ACD et à une carence dans le suivi médical réglementaire. Pourtant, il est de l'obligation de l'employeur d'assurer le suivi post-exposition et post-professionnel et de prendre en charge une surveillance médicale particulière et des examens complémentaires.

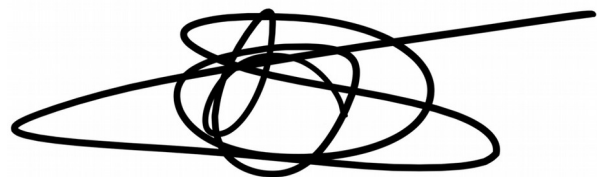
Solidaires Finances observe également la fusion annoncée par le gouvernement au 1<sup>er</sup> avril 2021 des DIRECCTE avec les services déconcentrés chargés de la cohésion sociale pour devenir les DREETS (directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités) sans qu'aucune communication ne soit parvenue à ce jour aux agente.s.

Solidaires Finances tient à rappeler que les agent.e.s ne sont pas responsables des restructurations successives décidées de manière unilatérale par la DGE. Comme nous l'avons souligné auprès du Directeur général le 17 mars 2021, il vous appartient de leur apporter de solides garanties pérennes dans un suivi régulier et respectueux des dispositions réglementaires, dans la gestion centralisée des corps techniques interministérielles de « l'Industrie », par un dialogue social institutionnel renforcé, prenant en considération leur engagement et leur conscience professionnelle.

Pour Solidaires Finances, un arrêt des restructurations s'impose, ainsi qu'une analyse du fonctionnement, de l'organisation et des influences sur la santé des agent.e.s du « mode projet » initié depuis deux ans à la DGE.

Dans l'attente de vos réponses, veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre considération.

Anne GUYOT WELCKE

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Déléguée Fédérale de Solidaires Finances